



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Janvier 2007

Convocation du 11 Janvier 2007

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents :

Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire, M. Roland KUHN, Adjoint au Maire
Mme Marcelle WENDLING,
MM. Florent HECKMANN Bernard HELLER, René SCHEER, Raymond
SCHUHMACHER, Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER,
Conseillers municipaux

Membres excusés:

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des PV du Conseil Municipal du 19 décembre 2006,
2. Vœux du Maire 2007,
3. Approbation du Plan Local d'Urbanisme,
4. Droit de Prémption Urbain,
5. Rapport annuel 2005 du SIVOM de la Vallée de la Basse-Mossig,
6. Rapport annuel 2005 du Syndicat des eaux du Kronthal,
7. Acquisition de terrain,
8. Logement école : loyer et charges,
9. Affaire de personnel : Gabriel WINTZ heures complémentaires,
10. Divers.

01/07. Approbation du PV du Conseil Municipal du 19 décembre 2006 :

Le procès verbal de la séance du 19 décembre 2006 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

02/07. Vœux du Maire 2007 :

Monsieur le Maire adresse ses vœux à l'ensemble de la population.

Il rend un hommage à Monsieur Aimé RINGWALD, conseiller municipal disparu au cours de l'année 2006.

Il remercie ses adjoints et les membres du conseil municipal pour leur engagement au sein de l'équipe municipale « soudée, dynamique et volontaire », et l'ensemble du personnel communal qui assure un « service public de qualité très apprécié des concitoyens ».

Il tient à honorer l'engagement bénévole des associations locales et du monde associatif, « ciment indispensable de la vie en société, qui méritent soutien et encouragements ».

Après un rappel des différents événements qui ont marqué l'année 2006 au point de vue international et national, il expose les différentes réalisations communales qui ont été menées par le conseil municipal.

Il évoque les différentes échéances électorales et leurs enjeux et rappelle que la municipalité d'Odratzheim s'inscrit dans une démarche de « **solidarité et d'ouverture qui se conjuguent avec celles de développement économique et social dans un environnement préservé : le développement durable** »

C'est dans ce cadre qu'un des grands dossiers finalisé en fin d'année 2006 a été élaboré : **le Plan Local d'Urbanisme**.

« Être toujours plus proches de nos concitoyens, continuer à assurer à notre commune un développement harmonieux, imaginer Odratzheim pour les dix années qui viennent, tels seront les enjeux de cette année » Ce sont par ces paroles que Monsieur le Maire a conclu ses vœux en invitant ses collègues à l'accompagner dans cette direction.

03/07. Approbation du Plan Local d'Urbanisme :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13, L.123-19, R.123-24 et R.123-25,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 12.12.1983 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Odratzheim,

Vu la délibération n°65/03 du conseil municipal en date du 15 octobre 2003 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et fixant les modalités de concertation avec le public,

Vu la délibération n°46/06 du conseil municipal en date du 14 juin 2006 ayant arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté municipal n°7/06 en date du 19 septembre 2006 soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique, la prise en compte de certaines remarques des services et organismes associés, la prise en compte de certaines remarques faisant suite à l'enquête publique et validées par le commissaire enquêteur nécessitent quelques modifications mineures du projet de Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention et après en avoir débattu,

- *Entendu les explications du maire,*
- *Décide d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.*
- *La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.*
- *Le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'à la Préfecture.*
- *La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.*

04/07. Droit de préemption urbain :

Vu la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, portant sur l'élaboration, la révision, la modification et la mise à jour des documents d'urbanisme et dont les dispositions réglementaires sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2001, conformément à l'article 6 du décret n°2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les articles L.210-1 à L.211-7, L.213-1 à L.213-18 et R.211-1 à R.211-8, R.213-1 à R.213-30 du code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.123-13 en ce qui concerne l'indication, à titre d'information, sur les documents d'urbanisme du périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.123-22 en ce qui concerne la procédure de mise à jour du plan local d'urbanisme permettant le report des périmètres mentionnés à l'article R.123-13 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération n°02/07 du 18/01/2007.

Considérant qu'il est important et essentiel que la Commune d'Odratzheim puisse maîtriser dans les meilleures conditions l'urbanisation de son territoire afin :

1. de mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat,

2. d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
3. de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
4. de réaliser des équipements collectifs,
5. de lutter contre l'insalubrité,
6. de permettre le renouvellement urbain,
7. de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti ainsi que les espaces naturels.

Considérant que, compte tenu des perspectives de développement à court et moyen terme du territoire communal telles qu'elles ressortent du **Plan Local d'Urbanisme**, il est nécessaire que la commune puisse intervenir sur le marché foncier afin d'acquérir le moment venu les immeubles qu'elle jugera nécessaires pour des besoins immédiats et futurs, en mettant en œuvre la possibilité d'exercice du droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser, à savoir les zones **U** et **AU**,

Considérant que le champ d'application du Droit de Préemption Urbain doit être compatible avec le **Plan Local d'Urbanisme** approuvé par délibération n°03/07 du 18 janvier 2007,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *décide d'instaurer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme telles qu'elles figurent au plan annexé à la présente,*
- *précise que le Droit de Préemption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir les Dernières Nouvelles d'Alsace et l'Est Agricole,*
- *donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain, conformément à l'article L.2122-22-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L.2122-17 et 2122-19 sont applicables en la matière,*
- *charge le Maire de prendre un arrêté portant mise à jour du document d'urbanisme en vue d'annexer le plan délimitant le périmètre d'application du droit de préemption urbain,*
- *charge le maire de créer un registre et d'y inscrire toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption dans le périmètre ainsi défini, ainsi que l'affectation définitive des biens. Il est rappelé que ce registre est ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du code de l'urbanisme.*
- *une copie de la délibération et du plan annexé seront transmis :*
 - *à Monsieur le Préfet,*
 - *à Monsieur le directeur Départemental des Services Fiscaux,*
 - *à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,*
 - *à la Chambre Départementale des Notaires,*
 - *au Barreau constitué auprès du tribunal de Grande Instance,*
 - *au Greffe du même tribunal,*

05/07. Rapport annuel 2005 du SIVOM de la Vallée de la Basse-Mossig :

Monsieur Roland Kuhn, Adjoint au Maire et délégué auprès du SIVOM de la Vallée de la Basse-Mossig, présente le rapport annuel 2005 du Syndicat sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Après études et commentaires des documents présentés,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *approuve le rapport annuel de l'exercice 2005,*
- *charge le maire de signifier la présente délibération au Président du Syndicat.*

06/07. Rapport annuel 2005 du Syndicat des Eaux du Kronthal :

Monsieur le Maire, délégué auprès du Syndicat des Eaux du Kronthal, présente le rapport annuel 2004 du Syndicat sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après études et commentaires des documents présentés,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ***approuve le rapport annuel de l'exercice 2004,***
- ***charge le maire de signifier la présente délibération au Président du Syndicat.***

07/07. Acquisition de terrains :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°83/06 du 30 novembre 2006,

Le Maire expose qu'un accord a été trouvé avec Monsieur Florent HECKMANN, propriétaire des parcelles cadastrées Section AC n°153, 155, 157, 159 d'une superficie totale de 10.21 ares.

Des pourparlers qui ont été menés, il résulte que Monsieur HECKMANN n'entend pas céder ses parcelles moyennant une somme d'argent, mais qu'au contraire, il souhaite devenir propriétaire d'un lot aménagé et viabilisé.

La différence entre la surface cédée par Monsieur Florent HECKMANN et celle qui lui sera remise par dation par la commune s'explique par les frais de viabilisation du terrain d'une superficie de 8.51 ares qui lui reviendra et dont les frais de viabilisation seront supportés par la Commune.

La commune remettra à Monsieur Florent HECKMANN une parcelle de 8.51 ares lotie et viabilisée, étant entendu qu'une superficie de 1.70 ares fera l'objet d'un échange de terrains à superficie égale à l'ouest de la parcelle nouvellement créée. Ce terrain sera nécessaire pour le cas où la commune entend étendre la zone constructible dans le futur.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention et après délibération,

- ***décide d'acquérir de Monsieur Florent HECKMANN les parcelles ci-dessus désignées,***
- ***décide que les frais de viabilité à supporter par Monsieur Florent HECKMANN seront de $3\ 586.80 \text{ €uros} \times 8.51 \text{ ares} = 30\ 523.75 \text{ €uros}$,***
- ***autorise le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette affaire.***

08/07. Logement école : loyer et charges :

Monsieur le maire expose qu'à la suite des travaux réalisés dans le logement de l'école, il revient à l'assemblée délibérante de fixer le nouveau tarif tant pour le loyer que pour les charges de cet appartement amené à être mis en location.

Après avoir entendu les explications détaillées du maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- ***décide de fixer le loyer mensuel à 650,00 €uros,***
- ***décide de fixer le montant mensuel des charges à 120,00 €uros,***
- ***décide de mettre en place un bail à titre précaire d'une année avec les futurs locataires à compter du 1^{er} février 2007,***
- ***charge la commission bâtiment d'effectuer un état des lieux de l'appartement en présence des futurs locataires,***
- ***autorise le maire à signer le bail à intervenir,***
- ***charge le maire d'établir les titres y correspondant.***

09/07. Affaire de personnel : Gabriel WINTZ heures complémentaires :

Vu les heures complémentaires réalisées par Monsieur Gabriel WINTZ au courant du deuxième semestre 2006,

*Entendu les explications de Monsieur Roland KUHN, Adjoint au Maire,
Le conseil municipal à l'unanimité et après avoir délibéré,*

- *décide d'octroyer 30 heures complémentaires à Monsieur Gabriel WINTZ sur son traitement du mois de février 2007,*

10/07. Divers et informations :

- Suite à une demande émanant du Collège Grégoire de Tours de Marlenheim pour un voyage scolaire des classes de 5^{ème} concernant 3 jeunes habitants d'Odratzheim et conformément à la délibération n°22/05 du 29 mars 2005,
- **la commune octroie une subvention de 5,00 €uros par jour et par élève, soit (5jours X 5,00 €euros) X 3 enfants = 75,00 €uros,**
- Le **bulletin municipal annuel 2006** sera distribué à la population le vendredi 19 janvier 2007,
- Monsieur KUHN Roland fait le point sur l'avancement des travaux dans le cadre de la **transformation d'un bâtiment existant en mairie,**
- Les **dates des prochaines séances du Conseil Municipal** sont transmises à l'ensemble des conseillers municipaux :
 - Jeudi 22 février 2007,
 - Jeudi 22 mars 2007,
 - Jeudi 26 avril 2007,
 - Jeudi 31 mai 2007,
 - Jeudi 10 juillet 2007.
- La **commission Finances** se réunira le mardi 13 mars 2007 à la bibliothèque pour la préparation du budget primitif 2007.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.

Le Maire
François JEHL



Les Vœux du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Les années se suivent, se suivent beaucoup trop vite d'ailleurs, mais ne se ressemblent pas toujours.

Il est pourtant une chose qui ne change pas trop, c'est que chaque année au mois de janvier, nous assistons à l'immuable ronde des vœux.

Aussi, permettez-moi, en ce début d'année 2007, de vous adresser mes vœux les plus sincères de bonne année, de bonne santé, de réussite dans vos projets. Ces vœux, je les adresse à chacune et à chacun d'entre vous, à vos familles, à celles et ceux qui sont chers à votre cœur.

Au-delà de cette enceinte, j'adresse mes vœux à l'ensemble de la population avec une pensée particulière pour ceux qui sont dans la peine, qui ont perdu un être cher, à ceux enfin qui souffrent en raison de problèmes de santé.

À toutes et à tous, je souhaite que 2007 apporte la santé, la satisfaction de vos désirs, des solutions à vos problèmes, la réussite pour vos projets et de nombreux moments de bonheur.

Ce soir, j'ai une pensée particulière pour notre collègue Aimé qui nous a quitté au cours de l'année 2006. Visage familier de notre communauté villageoise, nous ne l'oublierons jamais.

Ce soir, j'ai également une pensée pour votre fille, Madame GRANDIDIER, avec l'espoir qu'elle sera très rapidement de retour parmi les siens. Je vous assure de notre soutien dans l'épreuve que vous traversez et vous prie d'adresser nos plus amicales pensées à MARIE ainsi qu'à toute votre famille.

Je remercie mes adjoints Roland et Rose et vous toutes et tous pour votre sens du dévouement et de l'intérêt général que chacun s'efforce de cultiver pour servir nos concitoyens.

Oui, mes chers collègues, je tiens très sincèrement à remercier cette équipe municipale qui forme depuis 2001 une équipe soudée, dynamique et volontaire avec laquelle j'ai beaucoup de plaisir à travailler pour le développement de notre commune. La solidarité d'une équipe est vraiment le socle de la réussite.

Je remercie également l'ensemble du personnel communal, avec, à sa tête Madame GRANDIDIER, notre secrétaire de mairie. Très sollicités par le conseil municipal, ils assurent dans notre commune un service public de qualité très apprécié.

Je voudrais enfin saluer l'engagement bénévole des associations locales et du monde associatif, ciment indispensable de la vie en société. Nous sommes conscients des trésors de dévouement et d'abnégation qui sont dépensés par l'ensemble des bénévoles qui savent placer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. En assistant aux manifestations tout au long de l'année, j'ai la chance de pouvoir témoigner de l'intense activité déployée par nos associations. Elles méritent non seulement un grand coup de chapeau, mais aussi notre soutien et nos encouragements.

Cette année 2006 qui vient de se terminer aura, comme les autres, mis en évidence les traumatismes des peuples opprimés et la violence des agressions de tout genre. Ce sont toujours les populations qui souffrent des exactions commises, que ce soit en Tchétchénie, au Darfour, en Irak, en Corée du nord ou encore au Moyen Orient ; attentats et barbarie sont rendus banals tant ils sont répétés.

Cette année 2006 aura également vu la disparition de deux tyrans. Même si pour l'un comme pour l'autre, la gestion de leurs responsabilités respectives face à leur peuple est condamnable et que rien ne peut justifier la peine capitale, aucun démocrate ne peut regretter leur mort.

Durant cette année 2006 le prix du baril d'or noir a atteint des sommets jamais égalés jusque là. Cela doit nous rappeler qu'il est grand temps de compter avec la nature.

Et malgré tout cela, des lueurs d'espoir se dessinent ici et là...

Dans tous ces tumultes, notre commune continue à se transformer et de nombreuses réalisations sont achevées, d'autres se termineront courant 2007 :

- Réfection du mur de l'église en bordure de la rue principale,
- Réfection des cloches de l'église,
- Fin des travaux de voirie dans les deux tranches du lotissement Rebhof,
- Mise en place d'un columbarium au cimetière,
- Fin des travaux de transformation du bâtiment de l'ancienne mairie en logement locatif,
- Acquisition d'un véhicule pour les services de la commune,
- Fin du périple de révision du plan d'occupation des sols à transformer en Plan Local d'urbanisme,
- Début des travaux de transformation du bâtiment du presbytère qui accueillera notre mairie,
- Remplacement des fenêtres du centre culturel,

Voilà autant de réalisations qu'ensemble nous avons pu mener à leur terme dans le respect des engagements pris et sans augmentation de la pression fiscale.

L'année 2007, va être marquée, dans notre pays, par d'importantes échéances électorales. De fait, les élections municipales ont été reportées au mois de mars 2008.

Cela nous arrange bien ; nous aurons le temps de terminer les travaux de transformation du bâtiment de notre future mairie et nous y installer à l'automne de cette année.

J'ai attendu cet instant, mes chers collègues, pour vous faire part d'une décision que j'ai prise après mûre réflexion.

J'ai décidé de ne pas être candidat aux électionsqui auront lieu cette année 2007.

Néanmoins, je voudrais vous faire part de mon sentiment et de ma vision des choses :

- Dans un monde sans cesse en bouleversement, notre société a du mal à trouver sa place :
 - à cet égard, les choix que feront nos futurs élus seront déterminants pour l'avenir des Français,
 - Ces choix devront être fidèles à nos valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité,
 - Ils devront répondre aux grands enjeux de demain: une planète en paix, un commerce international plus équitable, le droit au travail et au logement et la sauvegarde de notre environnement.

A son échelle, notre municipalité s'efforce depuis de nombreuses années d'œuvrer dans le même esprit, en maintenant « *une certaine idée* » d'Odratzheim, où les notions de solidarité et d'ouverture se conjuguent avec celles de développement économique et social dans un environnement préservé.

C'est ce que l'on appelle le développement durable.

Il est inscrit depuis 2005 dans la Constitution, avec la Charte de l'environnement adoptée par le Parlement de la République française.

Je cite l'article 6 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles prennent en compte la protection et la mise en valeur de l'environnement, et les concilient avec le développement économique et social. »

L'élaboration du plan local d'urbanisme de notre commune qui je l'espère sera approuvé tout à l'heure, aura été un exercice difficile et délicat. Comme toute chose, ce document est certainement perfectible ; nous le verrons à l'usage. Je voudrais encore remercier les membres de la commission pour leur assiduité et pour la qualité du travail accompli.

Ce projet d'aménagement et de développement durable que constitue le P.L.U. a dû tout à la fois privilégier les grands équilibres de notre territoire et conserver des droits au logement pour nos familles et leurs enfants.

Tout au long de son élaboration, le plan local d'urbanisme a été placé sous le signe de la concertation avec l'ensemble de la population, par tous les moyens d'information possibles : expositions, réunions publiques, groupes de travail, revue municipale, enquête publique.

J'ai plaisir à souligner que les services de l'État ont reconnu la qualité du travail réalisé à cette occasion par notre commune.

Ainsi que je l'ai évoqué tout à l'heure, nous mettrons à profit cette année 2007

- pour terminer les travaux du futur bâtiment de la mairie et l'équiper,
- terminer les travaux de réfection du logement de l'école dont nous reparlerons tout à l'heure,
- essayer de trouver enfin une solution pour l'acquisition des terrains de la CTS, dossier qui devient urgent,
- lancer le programme de la zone d'activité intercommunale en étroite relation avec la communauté de communes,
- reprendre la réflexion sur l'aménagement de la place Jeanne d'Arc,
- démarrer les travaux de construction de l'école intercommunale qui est prévue à Scharrachbergheim et qui ne seront pas neutres pour le budget de la commune,
- réfléchir enfin au meilleur moyen pour éviter que l'emplacement où sont installés les containers ne continue de servir de dépôt d'ordures en tous genres,
- essayer enfin de concrétiser la réflexion par la mise en place d'éléments de sécurité et / ou de signalisation dans la commune. Je crois pour ma part que cela est réellement indispensable.

Voilà, mes chers amis, les axes de travail qui me viennent spontanément à l'esprit et qui nous occuperons sans doute une bonne partie de cette année.

Être toujours plus proches de nos concitoyens, continuer à assurer à notre commune un développement harmonieux, imaginer Odratzheim pour les dix années qui viennent, tels seront les enjeux de cette année.

Quelqu'un a dit « je m'intéresse à l'avenir parce que c'est là que je vais passer ma vie », il en est de même pour notre commune et plus largement pour notre communauté de communes ; elles nous intéressent parce que nous pouvons y vivre très bien tous ensemble.

C'est dans cet esprit et fidèles à nos engagements que je vous invite à poursuivre en 2007 notre action volontariste pour construire l'Odratzheim de demain.

Merci de l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

**Le Maire,
François JEHL**